

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Je suis déjà suivie par une sage-femme libérale, à quoi sert la sage-femme de PMI?

Publié le : 04 février 2020

La sage-femme libérale assure le suivi médical de la grossesse. Dans les situations complexes, la sage-femme de PMI dispose de plus de moyens et de plus de temps pour organiser les prises en charge, les aides. Elle peut alors intervenir en lien avec la sage-femme libérale et sans se substituer à elle.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse